

CONSEIL MUNICIPAL DE SENLIS

COMPTE RENDU de la réunion publique du **Jeudi 28 Avril 2011**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 20 Avril 2011 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le Jeudi 28 Avril 2011 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 27 – Pouvoirs : 04 - Votants : 31 – Absents excusés : 02

Présents : Mme LOISELEUR – M. SIX – Mme PRUVOST-BITAR – Mme ROBERT - Mme GORSE-CAILLOU – M. COUDIERE - Mme SIBILLE – Mme PRIN – M. de FOMBELLE - Mme MULLIER – M. DUTRAY – M. DERODE - Mme TEBBI – M. CURTIL – M. EVENNOU – M. PRUCHE – Mme LOPEZ – M. CLERGOT - Mme CLIN – M. PELILLO - Melle BENOIST - M. KAUFMANN – M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. SMITH à M. SIX - M. LHOYER à M. DUTRAY - Mme BAZIREAU à Mme GORSE-CAILLOU - Mme HULI à Mme BEAUVAIS - **Excusés :** Mme THAVARD – M. MARIANI - **Secrétaire de séance :** M. KAUFMANN - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire

ORDRE DU JOUR

- 01 - Désignation d'un secrétaire
- 02 - Adoption des procès-verbaux des séances des 31 mars et 06 avril
- 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal
- 04 - Affectation du résultat d'exploitation 2010 :
 - 04 - Ville
 - 05 - Eau potable
 - 06 - Assainissement
- 07 - Règlement financier des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP)
- 08 - Autorisations de programme :
 - 08 - travaux de voirie, éclairage public et signalisation
 - 09 - restauration de la galerie Renaissance du musée d'Art et d'Archéologie
 - 10 - aménagement de terrains de rugby
- 11 - Budget primitif 2011 Ville
- 12 - Taux de fiscalité – année 2011
- 13 - Budget annexe 2011 :
 - 13 - Eau potable
 - 14 - Assainissement
- 15 - Rapport annuel relatif à la dette
- 16 - Emprunt 2011
- 17 - Incorporation dans le domaine privé de la commune d'un bien sans maître rue de la Boursaude
- 18 - Cessions foncières 2011 :
 - 18 - parcelle rue de la Boursaude
 - 19 - décision de principe
- 20 - Surtaxe eau et redevance d'assainissement – montant pour l'année 2011
- 21 - Redevance pour raccordement au réseau d'assainissement – montant pour l'année 2011
- 22 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – année 2011
- 23 - Subventions aux associations – année 2011
- 24 - Subventions aux œuvres sociales scolaires – année 2011
- 25 - Subventions aux camps colonies et centre aéré
- 26 - Centre de loisirs, vacances scolaires – mise en place d'une tarification journalière
- 27 - Musée de la Vénérie – participation à l'opération « Les Bons Plans de l'Été »
- 28 - Indemnité de conseil du trésorier municipal
- 29 - Indemnités de fonction des élus - modification
- 30 - Personnel Communal :
 - 30 - création et transformation de postes
 - 31 - subvention aux mutuelles des agents communaux
- 32 - Appel d'offres restreint – fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle destinés aux services municipaux
- 33 - Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur de la rue des Bordeaux
- 34 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de service urbain de transports publics de voyageurs – demande de subvention

SECRETARE DE SEANCE

Madame le Maire expose :

Je vous invite à choisir, parmi les membres du Conseil Municipal, un secrétaire de séance. Il est d'usage de désigner le plus jeune membre du Conseil Municipal.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a désigné Monsieur KAUFMANN secrétaire de séance.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 31 MARS ET 06 AVRIL 2011

Madame le Maire expose :

Vous avez été destinataire des procès-verbaux des séances des 31 mars et 06 avril 2011. Je soumetts à votre approbation l'adoption de ces documents.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté ces procès-verbaux.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2011 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame le Maire a donné lecture des décisions suivantes prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

16 du 15 Mars – Contribution financière auprès d'ERDF (Electricité Réseau Distribution de France) pour l'extension du réseau électrique public de distribution rue Thomas Couture – montant : 13.165,70 euros TTC

17 du 15 mars – Contrat de maintenance avec la société TTAMS (Tous Travaux Ascenseurs Maintenance Services) pour l'ascenseur situé aux Ateliers Municipaux – montant annuel : 3.412,44 euros TTC

18 du 16 Mars – Avenant au marché passé avec la société SOPROVERT pour la fourniture de produits phytosanitaires (lot 1) – objet : prise en compte du retrait d'un produit par son fabricant (Illico TL Express) et son remplacement (Ektar sol) et donc modification du bordereau des prix unitaires du marché, le produit du poste 1.1 étant remplacé par le produit Ektar sol au prix unitaire de 21,98 euros HT les 5 litres

19 du 23 Mars – Convention avec l'association Mondial Guitare pour le Festival Guitares en Picardie et un concert qui se déroulera le 14 mai au Prieuré Saint-Maurice – montant : 2.460 euros

20 du 25 Mars – Contrat avec la société DECALOG pour la maintenance, l'assistance des logiciels équipant la bibliothèque municipale – montant annuel : 1.100,32 euros TTC

21 du 25 Mars – Contrat avec la société DECALOG pour la maintenance, du logiciel de gestion AGATE équipant la bibliothèque municipale – montant annuel : 2.750,80 euros TTC

22 du 25 Mars – Contrat avec la société ELECTRIC INDUSTRIE pour la maintenance du système téléphonique du musée d'Art – montant annuel : 977,13 euros TTC

23 du 25 Mars – Contrat avec la société GESLAND pour l'assistance du logiciel de gestion de cimetièrre – montant annuel : 1.241,93 euros TTC

24 du 28 Mars - Marché pour la remise en état annuelle des courts de tennis en terre battue – montant maximum annuel de commandes : 17.940 euros TTC

25 du 28 Mars – Convention avec la Confrérie Saint-Fiacre dans le cadre du Salon du Jardin – objet : définir les engagements de la Ville de Senlis et de l'association

26 du 31 Mars – Bail rural au profil de Monsieur et Madame DHILLY pour la location de parcelles de terre situées à Senlis – Bail consenti pour une durée de douze années – Montant annuel : 253,97 euros pour une superficie totale de 2ha 17a 63ca

27 du 1^{er} Avril – Convention pour la mise à disposition d'une borne à incendie (n°115 située dans le quartier de la Bigüe) à l'occasion d'un rassemblement exceptionnel des membres de la mission évangélique « Vie et Lumière » du 1^{er} au 24 avril 2011 – Montant de la participation financière demandée : 240 euros

28 du 14 Avril - Avenant n°3 au marché avec la société KEOLIS pour le service urbain de transports publics de voyageurs – Objet : prolongation de la durée du marché d'une période de six mois, soit jusqu'au 31 mars 2012 - Les prestations supplémentaires seront rémunérées sur la base des prix figurant au bordereau des prix unitaires du marché

29 du 14 Avril - Avenant n°1 au marché avec la société MATAGRIF pour la fourniture de pièces détachées et réparation du matériel de travaux espaces verts - Objet : augmentation du montant maximum annuel de commandes – Conséquence : le montant initial fixé au marché à 22.006,40 euros HT à la somme de 25.307,36 euros HT

30 du 18 Avril – décision de ne pas user du droit de préemption

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET VILLE DE L'EXERCICE 2010

Monsieur SIX expose :

Le compte administratif 2010 de la Ville fait ressortir un déficit d'investissement, après reports, de 2.389.934,63 euros pour un excédent d'exploitation de 1.778.642,58 euros qu'il convient d'affecter en sa totalité à la section d'investissement pour l'exercice 2011 :

- pour la somme de 1.778.642,58 euros à la section d'investissement de 2011,
- pour la somme de 0 euro à la section de fonctionnement de 2011.

Après examen par la Commission des finances le 20 avril 2011,

Vu, le code général des collectivités territoriales et en particulier d'article L 2311-5,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 :
- pour la somme de 1.778.642,58 euros à la section d'investissement de 2011,
- pour la somme de 0 euro à la section de fonctionnement de 2011.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2010

Monsieur SIX expose :

Le compte administratif du budget Eau Potable fait ressortir un excédent d'exploitation de 879.294,77 euros qu'il convient d'affecter pour l'exercice 2011 :

- pour la somme de 521.367,26 euros à la section d'investissement de 2011.
- pour la somme de 357.927,51 euros à la section de fonctionnement de 2011.

Après examen par la Commission des Finances le 20 avril 2011,

Vu, le code général des collectivités territoriales et en particulier d'article L 2311-5,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 :
 - pour la somme de 521.367,26 euros à la section d'investissement de 2011.
 - pour la somme de 357.927,51 euros à la section de fonctionnement de 2011.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2010

Monsieur SIX expose :

Le compte administratif du budget Assainissement fait ressortir un excédent d'exploitation de 1.128.261,58 euros qu'il convient d'affecter pour l'exercice 2011 :

- pour la somme de 749.663,41 euros à la section d'investissement de 2011.
- pour la somme de 378.598,17 euros à la section de fonctionnement de 2011.

Après examen par la Commission des Finances le 20 avril 2011,

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier d'article L 2311-5,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 :
 - pour la somme de 749.663,41 euros à la section d'investissement de 2011.
 - pour la somme de 378.598,17 euros à la section de fonctionnement de 2011.

REGLEMENT FINANCIER DES AP/CP

Madame PRIN expose :

La Ville de Senlis entend gérer de façon pluriannuelle ses investissements les plus importants. Cela va se traduire par le recours au système des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Conformément au code général des collectivités locales, la mise en place de ce système des AP/CP doit être précédée d'un Règlement financier qui fixe les règles essentielles.

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L 2311- 3 et R2311-9,

Après examen par la Commission des Finances le 20 avril 2011,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté le règlement financier, ci-joint, concernant les AP/CP de la Ville de Senlis et ses budgets annexes Eau Potable et Assainissement.

AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT - (AP/CP) N°1101 - VOIRIE, SIGNALISATION, ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur COUDIERE expose :

L'état général des voiries, réseau d'éclairage public et signalisation de Senlis, endommagés par plusieurs hivers rigoureux et un déficit chronique d'entretien nécessite la mise en place d'un programme pluriannuel de rénovation.

Ces travaux indispensables devraient durer plusieurs années et s'étaler sur 5 exercices budgétaires. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2011, il convient de voter une Autorisation de Programme (AP) pour 5 Millions d'euros.

Après examen par la Commission des Finances le 20 avril 2011, Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L 2311- 3 et R2311-9,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a voté le montant de l'autorisation de programme pour les travaux VOIRIE-SIGNALISATION- ECLAIRAGE PUBLIC AP/CP N° 1101, et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 5.000.000 euros :

Crédits de paiement 2011 : 1.000.000 euros

Crédits de paiement 2012 : 1.000.000 euros

Crédits de paiement 2013 : 1.000.000 euros

Crédits de paiement 2014 : 1.000.000 euros

Crédits de paiement 2015 : 1.000.000 euros

- a décidé que les reports de crédits de paiement (CP) se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,
- a décidé que les dépenses seront équilibrées comme suit :
 - FCTVA : 760.000 euros,
 - Subventions : 100.000 euros,
 - Autofinancement et emprunts : 4.140.000 euros.

AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT - (AP/CP) N°1102 - GALERIE RENAISSANCE

Madame ROBERT expose :

La Ville de Senlis entend gérer de façon pluriannuelle ses investissements les plus importants. Ainsi 2011 verra la mise en chantier des travaux nécessaires à la restauration de la Galerie Renaissance au Musée d'Art et d'Archéologie.

Ces travaux d'un montant global d'environ 680.000 euros devraient durer environ 10 mois et s'étaler sur 2 exercices budgétaires. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2011, il convient de voter une Autorisation de Programme (AP/CP) pour les 680.000 euros concernés.

Après examen par la Commission des Finances le 20 avril 2011, Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L 2311- 3 et R2311-9,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a voté le montant de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de la GALERIE RENAISSANCE AP/CP N° 1102, et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 680.000 euros

Crédits de paiement 2011 : 340.000 euros

Crédits de paiement 2012 : 340.000 euros

- a décidé que les reports de crédits de paiement (CP) se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,
- a décidé que les dépenses seront équilibrées comme suit :
 - FCTVA : 100.000 euros,
 - Subventions : 440.000 euros,
 - Autofinancement : 140.000 euros.

AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT - (AP/CP) N°1103 - AMENAGEMENT DE TERRAINS DE RUGBY

Monsieur SIX expose :

La Ville de Senlis entend gérer de façon pluriannuelle ses investissements les plus importants. Ainsi 2011 verra le démarrage des travaux nécessaires à la création de nouveaux terrains de rugby, d'un club house, de vestiaires et de tribune, avenue de Reims.

Ces travaux d'un montant global d'environ 1.520.000 euros devraient durer environ 2 ans et s'étaler sur 3 exercices budgétaires. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2011, il convient de voter une Autorisation de Programme (AP) pour les 1.520.000 euros concernés.

Après examen par la Commission des Finances le 20 avril 2011, Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L 2311- 3 et R2311-9,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a voté le montant de l'autorisation de programme pour la construction d'une UNITE DE RUGBY AP/CP N° 1103, et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 1.520.000 euros
Crédits de paiement 2011 : 522.000 euros
Crédits de paiement 2012 : 130.000 euros
Crédits de paiement 2013 : 868.000 euros

- a décidé que les reports de crédits de paiement (CP) se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,
- a décidé que les dépenses seront équilibrées comme suit :

FCTVA : 230.000 euros,
Subventions : 450.000 euros,
Autofinancement et Emprunts: 840.000 euros.

BUDGET PRIMITIF 2011

Madame le Maire expose :

Des recettes de fonctionnement sous contrainte

Nous l'annonçons lors du débat d'orientation budgétaire, le contexte qui a prévalu à l'élaboration du budget qui vous est présenté ce soir est particulièrement difficile.

En effet, aux 611 000 € de déficit de l'exercice 2010 s'ajoute une baisse de 3,55% de la dotation globale de fonctionnement qui passe de 6 657 900 € à 6 421 600 €.

Le produit des impôts des ménages, de la compensation à l'euro près de la taxe professionnelle, et les compensations fiscales versées par l'Etat s'établissait en 2010 à 13 364 100 €. En 2011, le produit des impôts, incluant non plus la taxe professionnelle mais la CVAE, et les compensations fiscales, s'établira à 13.500.400 €. Ce montant, qui inclut une revalorisation de 2% des bases, est donc en augmentation de 1,02% seulement.

On notera que la ville de Senlis est contributrice au FNGIR à hauteur de 281.634 € c'est-à-dire que le produit attendu de la CVAE sera supérieur au produit de la taxe professionnelle précédemment. Le FNGIR a vocation à compenser les collectivités dans lesquelles le rapport est inverse, dû en particulier au caractère industriel de l'économie sur ces territoires.

Fort heureusement pour la ville de Senlis, nous pouvons compter sur l'augmentation des droits de mutation qui grâce à la reprise du marché immobilier devraient passer de 500 000 € au BP 2010 à 780 000 € au BP 2011. A cela s'ajoute enfin une rentrée financière ponctuelle, due à la clôture des comptes de la CCPS, pour 398 100 €. Sans cette recette, vous noterez que l'évolution de nos recettes, sans modification de la fiscalité, aurait été négative.

Alors que l'inflation pour 2011 est annoncée à plus de 2%, nous ne pourrions donc cette année compter que sur une augmentation de 1,23% de nos recettes réelles de fonctionnement, que nous vous proposons d'arrêter à 23 713 600 €. On notera que cette augmentation, qui en valeur absolue s'élève à 289 000 euros, ne permet même pas de financer le déficit du budget 2010 s'élevant à 611 000 euros.

A cela, il convient de signaler que nos marges de manœuvre ont évolué. Alors qu'en 2009, avec la taxe professionnelle, le montant des impôts votés était de 12,4 millions, il ne passe plus qu'à 11,6 millions en 2011. Notre dépendance aux politiques budgétaires et fiscales de l'Etat est donc croissante, et l'on peut s'attendre compte tenu du déficit public de la France, à une dynamique faible, voire négative, de ces dotations, comme cela est déjà le cas cette année.

Des dépenses de fonctionnement contenues pour mieux préparer l'avenir

Alors que notre autofinancement brut, en 2010, dépassait à peine 300 000 euros, il n'était donc pas envisageable, en 2011, de faire progresser les charges de fonctionnement dans les mêmes proportions que nos recettes. En effet, du niveau de cet autofinancement dépend notre capacité à investir sans accroître la charge déjà élevée de la dette qui pèse sur les Senlisiens.

Ne nous leurrions pas, le retour à une meilleure situation, qui permettra de dégager un autofinancement suffisant pour investir de manière ambitieuse, nécessitera plusieurs années d'efforts soutenus sur les dépenses de fonctionnement. Ainsi, dès cette année, nous vous proposons de maintenir les charges de fonctionnement à leur niveau de 2010, grâce à des efforts sur les politiques d'achat, et à un investissement soutenu des services pour améliorer leur niveau de dépenses. Les charges de fonctionnement prévisionnelles s'établissent à 23 107 200 euros. 2011 sera l'occasion de passer en revue toutes les charges de fonctionnement, et d'imaginer, pour chacune d'elle, les solutions qui permettront de maintenir la qualité de service en réduisant les coûts.

Notre objectif, dans les prochaines années, est d'atteindre un niveau de charges de fonctionnement comparable à celui des villes de même importance que Senlis.

Pour autant, nos engagements seront tenus vis-à-vis des plus démunis, et des associations Senlisiennes qui depuis plusieurs mois s'investissent pleinement à nos côtés pour l'animation de leur ville. La subvention du CCAS sera ainsi augmentée de 3,9% pour atteindre le chiffre symbolique d'1 million d'euros, tandis que les subventions aux associations croîtront de 100 000 € par rapport au budget primitif 2010, pour atteindre 800 000 €.

En outre, pour préparer l'avenir, ce budget prévoit la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), autour d'un diagnostic et d'un projet de ville qui sera partagé avec les habitants. Il visera notamment à faciliter la réalisation de logements de toute nature sur notre territoire. Le PLU pourrait être adopté au cours de l'été 2012. Nous reprendrons également les études en vue de la réalisation autour de la gare d'un éco-quartier.

Des crédits sont également inscrits pour mener les études sanitaires rendues urgentes par la découverte d'un niveau inquiétant de pollution sur un terrain municipal dans le quartier de la Bigüe, en juin 2010.

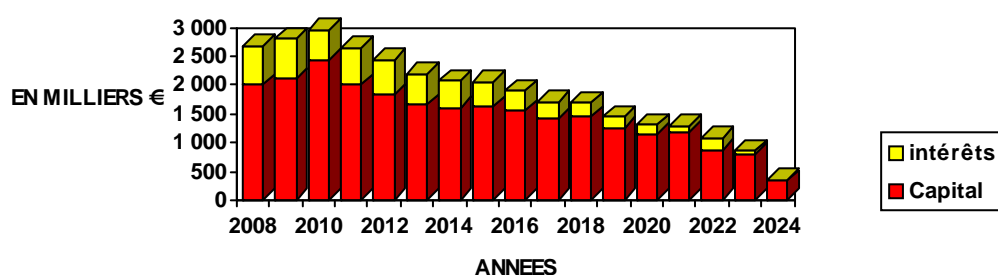
Ce sont ainsi 180 000€ qui ont été inscrits pour mener à bien ces différents dossiers.

Un investissement soutenu sous conditions de recettes

Dans le contexte qui vient de vous être présenté, la question du niveau d'investissement soutenable pour notre ville est clairement posée, alors que les besoins sont immenses. Sans autofinancement, celui-ci étant entièrement affecté à la couverture du déficit de l'exercice précédent, et sans accroissement de la charge de la dette, nos capacités d'investissement sont en effet des plus réduites.

HISTOGRAMME DES REMBOURSEMENTS DE LA DETTE

VILLE DE SENLIS



Seules des recettes complémentaires, que sont les subventions, ou encore les cessions de biens immobiliers, pourront nous permettre d'accroître l'effort d'investissement.

Mécaniquement en effet, l'inscription d'un emprunt permettant de maintenir à son niveau de 2010 l'endettement de la Ville, les subventions d'investissement attendues, les dotations aux amortissements, le FCTVA et la TLE nous permettent d'investir à hauteur de 4,3 millions d'euros.

Les crédits inscrits en dépenses d'investissement s'élèvent pourtant à 7,9 millions d'euros.

Il nous semble en effet, après une année très faible de ce point de vue, indispensable de commencer à répondre concrètement aux préoccupations quotidiennes des Senlisiens, et à investir pour l'avenir et le rayonnement de notre ville.

L'écart entre les recettes et les dépenses s'établit donc à 3,6 millions d'euros, qu'il vous est proposé de financer par des cessions immobilières. Ces cessions pourront concerner l'immeuble de la rue du Chancelier Guérin, sur lequel nous étudions, avec plusieurs opérateurs de logement social, la possibilité d'y créer du logement intermédiaire, ainsi qu'une partie des 106 de logements qui appartiennent à la municipalité. Ils seront systématiquement proposés à l'achat aux occupants actuels, pour la plupart employés municipaux. Certains nous ont en effet sollicités en ce sens, désireux de devenir propriétaires de leur résidence principale sans vouloir

pour autant déménager. Seuls les logements que les occupants souhaiteront acquérir seront cédés, l'occupation par les locataires en place n'étant aucunement remise en cause.

Une partie des investissements ne sera engagée qu'au fur et à mesure de la confirmation de ces cessions. La mécanique étant exposée, je tiens à mettre en avant maintenant les principaux **investissements** qui seront engagés dans l'année.

Vous le savez, les nombreux édifices historiques sous la responsabilité de la ville sont en mauvais état. Ainsi, 600 000 € seront consacrés à des travaux de mise en sécurité, et 150 000 € à la maîtrise d'œuvre en vue des travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre. La DRAC ne pouvant engager de crédits sur 2011, nous avons dû renoncer à engager dès cette année des travaux.

Ce sont également 830 000 € qui seront consacrés aux arts et à la culture, dont 250 000 € permettront la réouverture, avant la fin de l'année, de notre musée d'art et d'archéologie. 50 000 € seront consacrés à l'acquisition ou à la restauration d'œuvres, et 340 000 au démarrage des travaux de la galerie Renaissance, qui se poursuivront en 2012.

Dans nos écoles, 650 000 € seront investis, et notamment à l'Argillère où seront réalisés des travaux de couverture, de ravalement de façade et de mise aux normes électriques.

L'activité sportive de notre ville sera largement soutenue, avec un investissement de près de 850 000 € intégrant notamment une première tranche de réalisation d'un nouveau stade de rugby, pour 500 000 €. Près de 200 000 € seront également investis pour permettre à nos piscines actuelles de fonctionner.

Enfin, un effort majeur en faveur du cadre de vie sera entrepris, avec 1 800 000 € de prévus. Sur ces crédits, un million d'euros sera réservé aux opérations de voiries, trottoirs, parkings et éclairages publics. 130 000 € seront consacrés à des aménagements de plein air pour les jeunes, au Val d'Aunette, aux Fours à Chaux et à Bon-Secours, et 140 000 € au renouvellement du mobilier urbain.

C'est au final un budget ambitieux qui vous est proposé. Il confirme les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes pour 2010, et met un coup d'arrêt définitif à la dérive des dépenses de fonctionnement, avant une décade entreprise pour les années à venir. Il ne renonce pas, dans l'attente du retour à des finances plus saines, à des investissements essentiels pour la ville, en partie financés par la cession d'actifs non stratégiques. Il maintient, enfin, un niveau de crédits d'études suffisant pour préparer l'avenir de notre ville.

Le projet de budget primitif 2011 a été présenté à la Commission des Finances le 20 Avril 2011.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée,

- a voté le budget 2011 présenté, dont la balance s'équilibre à 10.614.942,58 euros pour la section d'investissement et à 23.708.600,00 euros pour la section de fonctionnement, chapitre par chapitre de la façon suivante : dépenses de fonctionnement, chapitre 011 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 012 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 65 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 66 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 67 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 68 (vote « pour » à l'unanimité) ; dépenses d'investissement, chapitre 13 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 16 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 20 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 204 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 21 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 23 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; recettes de fonctionnement, chapitre 013 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 70 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 73 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; chapitre 74 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 75 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 77 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS) ; recettes d'investissement, chapitre 10 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 13 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 16 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 28 (vote « pour » à l'unanimité) ; chapitre 024 (vote « pour » à l'unanimité des suffrages exprimés : 6 abstentions : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS).

TAUX DE FISCALITE- ANNEE 2011

Monsieur SIX expose :

La réforme de la fiscalité locale, notamment du fait de la suppression de la taxe professionnelle, de la création de la cotisation foncière des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et du transfert de la taxe d'habitation départementale au profit des Communes a amené les services fiscaux à recalculer les taux 2010 des communes.

Pour Senlis les modifications suivantes ont été apportées :

	Taux arrêtés par Le Préfet pour 2010	Taux recalculés par les services fiscaux pour 2010
Taxe Habitation	14,31 %	23,28 %
Taxe Foncière bâti	23,05 %	23,05 %
Taxe Foncière non bâti	50,82 %	53,28 %
Cotisation Foncière des entreprises		23,47 %

Dans le cadre de notre politique de maîtrise de la fiscalité, nous ne souhaitons pas augmenter la pression fiscale pour 2011 et donc maintenir les taux 2010 recalculés.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a voté les taxes directes locales aux taux suivants pour 2011:

- Taxe d'habitation : 23,28 %
- Taxe foncier bâti : 23,05 %
- Taxe foncier non bâti : 53,28 %
- Cotisation foncière des entreprises : 23,47 %

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2011

Monsieur COUDIERE expose :

Ce budget retrace un certain nombre d'opérations et de travaux qui sont inhérents au réseau d'adduction de l'eau potable.

Ce budget prend en compte un certain nombre d'opérations, en particulier :

- L'extension du réseau avenue de Reims
- L'extension et le renforcement du réseau rue du Quémiset
- Le renforcement du réseau avenue de Chantilly
- Le renforcement du réseau rue Saint Yves à l'Argent
- La poursuite de l'étude hydraulique
- Une étude de maillage entre le Château d'eau du Tombray et l'avenue du Poteau

Après examen par la Commission des finances le 20 avril 2011 ;

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté par chapitres le budget annexe Eau Potable 2011 tel que présenté, dont la balance s'équilibre à :

- 2.273.467,26 euros en section d'investissement,
- 612.927,51 euros en section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur COUDIERE expose :

Ce budget retrace un certain nombre d'opérations et de travaux qui sont inhérents au réseau d'Assainissement

Ce budget prend en compte un certain nombre d'opérations, en particulier :

- L'extension du réseau avenue de Reims
- L'extension du réseau parc des sports
- La rénovation de la canalisation rue de la Contre Escarpe et allée des Soupirs
- La réfection du réseau rue Saint Yves à l'Argent
- Le renouvellement de la canalisation rue du Puits Tiphaine
- La réfection des canalisations devant l'Hôtel de Vermandois

Après examen par la Commission des finances le 20 avril 2011,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté par chapitres le budget annexe Assainissement 2011 tel que présenté, dont la balance s'équilibre à :
 - 2.186.663,41 euros en section d'investissement,
 - 1.672.598,17 euros en section de fonctionnement.

RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DETTE

Monsieur SIX expose :

Vu la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010, concernant les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, et rappelant les risques inhérents à la gestion active de la dette,

Dans un souci de transparence, vous trouverez ci-joint le rapport de la dette 2011 de Senlis qui vous présente :

- Une synthèse de la dette de la Ville de Senlis
- Les actions menées en 2010
- L'évolution de la dette en 2011
- Le bilan de la dette – Chartre Gissler



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

RAPPORT DE DETTE 2011

Synthèse économique et stratégie de taux

Environnement Economique 2011

La croissance 2011

Pour 2011, les marchés anticipent une croissance dynamique, qui n'est néanmoins pas dénuée de risques :

- **Croissance moyenne en Zone Euro (proche de 1,5%),** avec l'impact des plans de rigueur. La performance serait par contre nettement différenciée entre pays dynamiques (Allemagne, Europe du Nord), pays dans la moyenne (France, Italie), et les pays périphériques (Espagne, Irlande).

Les grands pays menacés (Espagne, Italie) devraient pouvoir endurer la rigueur annoncée, en passant par une phase de croissance très faible, mais seulement grâce à un contexte international porteur : le risque de rechute ne peut être exclu. La dette italienne est ainsi suivie de très près (25% de la dette publique de la Zone Euro, environ 1900 Mds €).

- **Les craintes sur la dette publique devraient rester majeures en 2011, en Zone Euro mais aussi probablement aux Etats-Unis.** La croissance devrait rester dynamique début 2011, mais pourrait ralentir au 2ème semestre si les risques de la sphère financière devaient se matérialiser.

Les perspectives sur l'inflation

En Zone Euro, la situation est plus complexe : les tensions de début 2011 (2,6% en mars en moyenne) correspondent à la hausse du prix de l'énergie, mais aussi aux problèmes des pays périphériques. L'inflation par la fiscalité (TVA surtout) des pays à problème ne devrait pas générer d'effets de second tour (fort marasme économique). L'indice des prix reste plus modéré en Allemagne et en France. Au total, cette situation ne devrait pas entraîner de « sur-réaction » de la BCE.

Sur le marché des taux

En Zone Euro, l'accélération a remis en cause le maintien durable du taux directeur de la BCE. La réunion d'avril a conduit à une hausse de 0.25% soit un taux directeur de 1.25%. La hausse devrait cependant être lente sur 2011, sauf si des effets de « second tour » prennent le relais des tensions liées à l'envolée du pétrole. Par ailleurs, le retrait progressif des mesures non conventionnelles devrait rester progressif.

A priori, le risque sur les taux longs en Zone Euro apparaît moins fort qu'aux Etats-Unis, avec une plus forte rigueur budgétaire et une moindre « monétisation » de la dette par la BCE (achat de 70 Mds € d'obligations d'Etat depuis mai 2010). Le risque de déflation reste d'ailleurs évoqué par certains économistes. Pour autant, les mouvements des taux américains et les rebonds de la crise souveraine pourraient conduire à de fortes fluctuations.

Evolutions des marges bancaires

Perspectives 2011

Une moindre liquidité

Au début de l'année 2010, une légère remontée du coût du financement après une détente extrêmement rapide, a été observée. Les facteurs suivants expliquent cette légère remontée.

La réforme de Bâle 3 : une application progressive entre 2012 et 2019 a été retenue, mais certains paramètres restent à préciser (ratio d'effet de levier et de liquidité notamment). La réforme vise à l'intégration de plus de ressources durables dans les bilans bancaires (capital et ressources long termes) et une transformation du métier bancaire. **Toutefois, cet allongement des ressources dans les bilans bancaires risque de se traduire par une hausse des marges de prêts aux agents économiques.**

Les marges actuelles

Les marges sur Euribor pour une durée de 20 ans se situent :

- Entre 0,65% et 0,85% pour les meilleurs établissements (dans des volumes qui se réduisent)
- Entre 0,90% et 1,10% pour les établissements les plus dégradés (Dexia et SG)

l'encours de dette de la ville

L'encours en chiffre

L'encours de la ville se caractérise par :

- Une réduction de l'encours budgétaire, environ 2.4 M€ soit près de 11% de la dette au 1^{er} janvier entre 2010 et 2011,
- La répartition entre l'exposition taux fixe et indexée est stable et en faveur de la strate à taux fixe majoritaire.
- **La ville ne dispose pas d'encours structuré.**
- Le coût moyen estimé de la dette au 1er janvier 2011 est anticipé en hausse et à un niveau de 2.75% et demeure à un niveau compétitif. Cette remontée du taux moyen s'explique par un taux moyen de la dette à taux variable anticipé à la hausse de 30pb.

Le coût de la dette de la ville est performant et la structure sécurisée offre une protection à la ville.

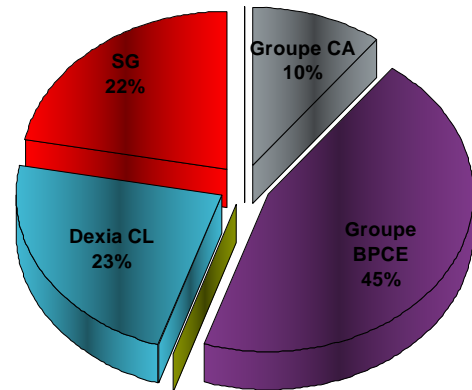
Le risque de l'encours se classe exclusivement en A-1 dans la charte Gissler (cf. tableau annexe)

Les indicateurs de durée de la ville sont plus courts que la moyenne des villes françaises (cf. Enquête dette FCL 2010),

Senlis : 5.84 années pour la vie moyenne et la durée résiduelle moyenne de 10.6 années.

Moyenne des villes françaises : 7.7 années pour la vie moyenne et la durée résiduelle moyenne de 13.1 années

Répartition de l'encours par prêteurs au 1er janvier 2011



REPARTITION DE L'ENCOURS

	Encours au 1-janv.-10 (En K Euro)	(En %)	Coût (en %)	Encours au 1-janv.-11 (En K Euro)	(En %)	Coût (en %)
EXPOSITION TAUX FIXE	11 879	56%	4,12	10 260	55%	4,13
TAUX FIXE	11 879	56%	4,12	10 260	55%	4,13
Taux fixe DR	9 879	47%	4,18	8 393	45%	4,20
Taux fixe court	2 000	9%	3,82	1 867	10%	3,82
EXPOSITION TAUX VARIABLE	9 337	44%	0,83	8 520	45%	1,08
TAUX VARIABLE	9 337	44%	0,83	8 520	45%	1,08
Euribor préfixé	3 899	18%	1,30	3 550	19%	1,53
TAM/TAG	5 438	26%	0,49	4 970	26%	0,76
TOTAL BUDGETAIRE	21 217	100%	2,67	18 780	100%	2,75

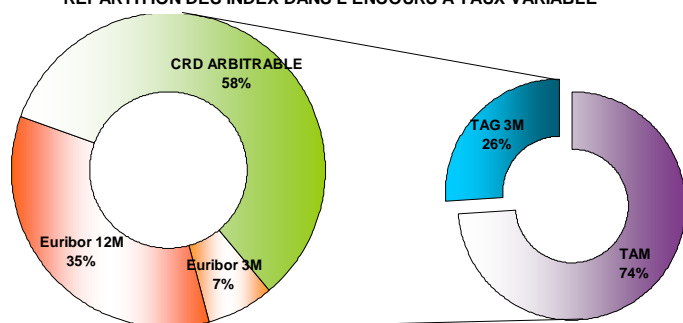
Répartition actuelle des index (budget principal)

Le graphique ci-dessus représente la répartition des

index variables dans l'encours de la ville :

L'encours arbitrage (58%), est actuellement exclusivement positionné sur index dérivés de l'Eonia. Ces index permettent d'être positionnés à des niveaux intéressants et offre une forte réactivité en termes de gestion.

REPARTITION DES INDEX DANS L'ENCOURS A TAUX VARIABLE



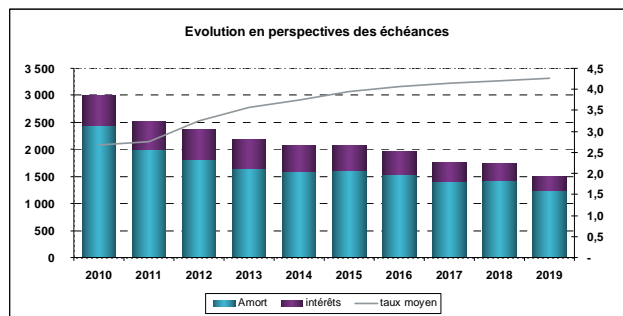
Répartition de l'encours par prêteurs

Hypothèses: Stock de dette budgétaire au 01/01/2011, hors nouvelles mobilisations.

La ville dispose d'un encours réparti entre les 4 premiers prêteurs aux collectivités avec une part prépondérante pour le groupe BPCE à 45% de la dette de la ville. Les établissements SG et Dexia sont à part équivalente à 23%.

Le profil d'échéances du budget principal

Le profil d'amortissement de la Ville est décroissant, ce qui offre des marges de profilage de l'amortissement des futures mobilisations.



Actions 2010

Recherche de financement

En octobre 2010, la Ville a consulté les établissements financiers dans le cadre du financement du budget principal pour un volume de 840 K€. Quatre établissements ont répondu à la consultation avec des conditions très disparates. Cette recherche a été annulée en raison du retournement de position de CE au moment de l'édition du contrat et de l'absence de besoin pour la ville.

evolution de la dette en 2011

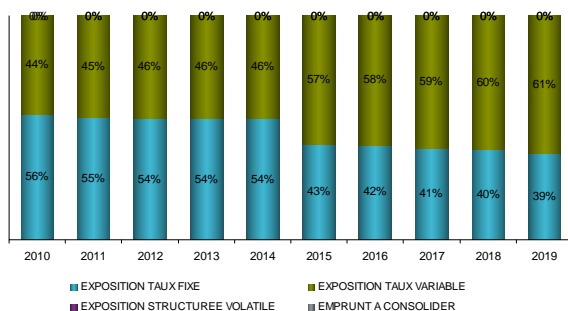
Prospective de l'encours et besoin de financement

Ci-après figure la représentation de l'encours de la Ville jusqu'en 2019, hors nouvelles mobilisations.

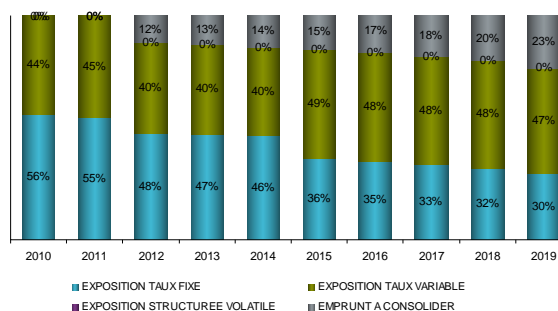
Hors nouvelles mobilisations, la part de la strate taux fixe demeure stable jusqu'en 2014. Le basculement du taux fixe court en 2014-15 contribue à une modification de la strate majoritaire sur la même période à stock constant.

Pour l'année 2011 le besoin de la ville du budget principal est de 2.3 millions €.

Simulation de dette à stocks constant



simulation de dette avec besoin 2011 : 2.3M€



Remarque : La répartition de la dette est présentée au 1^{er} janvier de chaque année.

CHARTRE GISSLER

IV - ANNEXES							
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Indices sous-jacents	(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	TOTAL
Structures							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable	Emprunt(s) : 24 100,00 % 18 799 846,25						Emprunt(s) : 24 100,00 % 18 799 846,25
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier							Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00
(C) Option d'échange (swaption)							Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé							Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00
(F) Autres type de structure							Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00
TOTAL	Emprunt(s) : 24 100,00 % 18 799 846,25	Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00	Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00	Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00	Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00	Emprunt(s) : 0 0,00 % 0,00	Emprunt(s) : 24 100,00 % 18 799 846,25

EMPRUNT 2011

Monsieur SIX expose :

Le budget de la Ville a besoin de recourir à l'emprunt pour compléter le financement des investissements à réaliser en 2011 pour un montant de 2.270.400 euros. Cet emprunt pourra être réalisé auprès de différents organismes de prêts publics ou privés. Il servira au financement des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2011. Ce ou ces emprunts seront réalisés en fonction de l'avancement des travaux.

Dans le cadre de la politique de gestion de la dette engagée par la Ville de Senlis qui vise à faire face efficacement à l'évolution des conditions de marché, autrement dit :

- Maitriser le risque des taux inhérent à la volatilité des marchés
- Diminuer la charge d'intérêts

Ces emprunts pourront comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
- La faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec la possibilité de remboursement anticipé et/ ou de consolidation
- La possibilité d'allonger la durée du prêt
- La possibilité de modifier la périodicité et le profil de remboursement

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier d'article L 2122-22,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le Maire à procéder à la réalisation et à la signature des emprunts sous forme bancaire, en euros, destinés au financement des investissements prévus par le budget 2011, pour le présent exercice budgétaire dans la limite des montants inscrits au budget 2011.

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DU BIEN SANS MAITRE RUE DE LA BOURSAUDE

Madame GORSE-CAILLOU expose :

Par arrêté municipal en date du 1^{er} septembre 2009 était prescrite une procédure de bien sans maître pour une parcelle située rue de la Boursaude, entre les propriétés des 30 et 32 de ladite rue, parcelle cadastrée BM n°73. D'une surface de 132 m² celle-ci n'est plus entretenue, aucun impôt foncier n'est payé depuis au moins trois années, et l'ancien propriétaire connu – l'association syndicale Bonsecours II – a depuis la fin des années 1970 été dissoute à l'achèvement du lotissement.

La commission communale des impôts directs ayant statué en faveur de cette procédure, l'affichage réglementaire sur le site ayant été maintenu au moins pendant une durée de 6 mois consécutifs, les publications légales ayant été assurées conformément à la loi,

Considérant qu'aucun propriétaire ou ayant droit ne s'est manifesté,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a accepté l'incorporation de la parcelle BM n°73, d'une superficie de 132 m² dans le domaine privé de la commune,
- a autorisé le Maire à signer tout acte y afférent.

CESSION DE LA PARCELLE BM N°73 RUE DE LA BOURSAUDE

Madame GORSE-CAILLOU expose :

Le bien cadastré BM n°73, d'une superficie de 132 m², a été incorporé au domaine privé de la commune suite à une procédure de bien sans maître.

Les propriétaires de parcelles voisines, respectivement Monsieur D'HALLUIN au 30 rue de la Boursaude et Monsieur MAILLARD au 32 rue de la Boursaude, se sont portés acquéreurs pour moitié de ce terrain, pour la partie qui jouxte leur propriété. Les services de France Domaine ont donné leur estimation, et un prix a été convenu entre les parties.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le Maire à procéder à la cession de deux parcelles de 66 m² chacune issue de la division de la parcelle BM n°73, pour la somme de 6.752 euros chacune, à Messieurs D'HALLUIN et MAILLARD qui y ont consenti,
- a désigné Maître CARLIER comme notaire chargé des ventes,
- a autorisé le Maire à signer tout acte y afférent.

CESSIONS FONCIERES 2011 - DECISION DE PRINCIPE

Madame le Maire expose :

Comme cela vous l'a été indiqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires 2011 et lors de la présentation du budget primitif 2011, la Municipalité envisage de procéder à la vente de biens immobiliers, libres ou non d'occupation, afin de procéder dès cette année à la réalisation de travaux d'investissement en faveur des senlisiens.

Ainsi, pour 2011, nous avons porté notre premier choix sur la liste des biens suivants :

- 32 logements situés 20, 22, 24 et 26 avenue de Beauval,
- Immeuble rue du Chancelier Guérin.

Les logements occupés seront proposés aux locataires actuels ; les logements libres seront vendus aux enchères.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé du principe de ces cessions foncières, étant entendu que le Conseil Municipal sera prochainement saisi pour la concrétisation de ces cessions foncières.

SURTAXE EAU ET REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT - MONTANT POUR L'ANNEE 2011

Monsieur COUDIERE expose :

Je vous rappelle que le contrat d'affermage passé avec la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO) prévoit l'institution d'une redevance d'assainissement et d'une surtaxe sur le prix de l'eau destinées à financer en partie les équipements de la Commune en ce domaine.

Il convient de préciser ces tarifs pour l'année 2011.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de fixer pour 2011 les tarifs conformément au tableau ci-après :

SURTAXE EAU /m ³		REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT /m ³	
Ancien tarif en euro	Nouveau tarif en euro	Ancien tarif en euro	Nouveau tarif en euro
0,2961	0,2961	1,1133	1,1133

REDEVANCE POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - MONTANTS 2011

Monsieur COUDIERE expose :

L'article 331-7 du Code de la Santé Publique prévoit que les propriétaires d'immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'assainissement auquel ces immeubles doivent être raccordés, peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.

Le Conseil Municipal a décidé du principe de cette redevance par délibérations en date des 16 avril 1984 et 17 juin 1985. Il convient de fixer le montant de cette redevance à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de revaloriser pour 2011 les tarifs tel qu'indiqué ci-dessous :
 - logements : participation pour raccordement au réseau d'assainissement de 2.619 euros par unité de logement, qui sera exigée:
 - dans le cas d'un lotissement: par le titulaire du permis de lotir avant la ventes des parcelles,
 - dans les autres cas: par le titulaire du permis de construire aussitôt après la déclaration d'ouverture de chantier.
 - Etablissements hôteliers: 11,19 euros le m² avec application d'un coefficient par tranche de tarification comme suit :

de 0	à	400 m ²	Coef. 1
de 401	à	800 m ²	Coef. 0,9
de 801	à	1 200 m ²	Coef. 0,75
de 1 201	à	2 000 m ²	Coef. 0,60
de 2 001	à	3 000 m ²	Coef. 0,40

Cette redevance sera exigée du bénéficiaire du permis de construire aussitôt après la déclaration d'ouverture de chantier.

- Etablissements commerciaux et industriels : 5,70 euros le m² pour les bâtiments ou parties de bâtiments sujets à un rejet d'eaux usées (bureaux, vestiaires, sanitaires, salles de réunions, cuisines, réfectoires ...).
- Cette redevance sera exigée du bénéficiaire du permis de construire aussitôt après la déclaration d'ouverture de chantier.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ANNEE 2011

Madame PRUVOST-BITAR expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale procède tout au cours de l'année à la distribution d'environ 1.000 colis alimentaires, à l'attribution de divers secours en nature, assure le service d'environ 3.600 repas aux personnes âgées et apporte également son aide financière à l'Aide et Soins aux Personnes Agées.

Parallèlement, dans le but d'aider les familles, le Centre Communal d'Action Sociale gère le service de crèches à domicile (qui groupe actuellement environ 90 enfants et 25 assistantes maternelles), les haltes-garderies de Bon-Secours, de Saint-Péravi, du Val d'Aunette et de Brichebay (pour un effectif d'environ 150 enfants).

D'autre part, il gère également la résidence Thomas Couture qui offre 54 logements aux personnes âgées de notre Ville, qui nécessite des travaux importants de mise aux normes de sécurité.

Les ressources propres du Centre Communal d'Action Sociale sont très limitées et celui-ci ne peut poursuivre son activité qu'avec le concours financier de la Ville.

Face à la crise économique qui touche les plus défavorisés,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'accentuer son action en faveur des populations les plus en difficulté et d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2011, une subvention de fonctionnement de 1.000.000 euros.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2011

Madame PRUVOST-BITAR expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif ou de loisirs.

Après les restrictions imposées par Monsieur le Préfet dans le budget primitif 2010, nous avons décidé de reconsidérer les demandes de subventions sur la base de critères objectifs (le nombre d'adhérents, le niveau de pratique, la participation aux activités organisées par la Ville, etc.) et d'attribuer un montant global de subventions dans le budget supérieur à ce qui a été alloué en 2010.

En vertu de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rappelle que les conseillers Municipaux ayant des responsabilités dans la gestion d'association(s) **ne doivent pas prendre part au vote pour celle(s)-ci** : **Article L2131-11** : *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.*

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions : M. BROUST pour la subvention à l'association Senlis Est Quartier Saint-Vincent ; Mme LOISELEUR, Mme GORSE-CAILLOU, Mme BAZIREAU, Mme TEBBI, M. KAUFMANN pour l'association Office de Tourisme de Senlis ; Melle BENOIST pour l'association Vivre à Villevert ; M. KAUFMANN pour l'association USMS),

- a décidé d'allouer les subventions aux associations pour l'année 2011 telle qu'elles figurent sur l'état ci-joint.

Dénomination	Catégorie	SUB 2011 en euros
Centre Equestre de Senlis	SPORT	5 000
Centre Equestre de Senlis	PASS FAMILLE	490
Amicale Laïque Senlisienne	SPORT	1 000
"Cercle du Mousqueton"	SPORT	1 000
"Cercle du Mousqueton"	PASS FAMILLE	60
Rugby Club de Senlis	SPORT	62 500
Rugby Club de Senlis	PASS FAMILLE	540
Amicale Pétanque de Senlis	SPORT	1 000
Compagnie d'Arc du Bastion de la Porte de Meaux	SPORT	800
Compagnie d'Arc du Bastion de la Porte de Meaux	PASS FAMILLE	
Compagnie d'Arc du Montauban	SPORT	3 000
Compagnie d'Arc du Montauban	PASS FAMILLE	200
Office des Sports	SPORT	1 500
Les Trois Armes	SPORT	10 000
Les Trois Armes de Senlis	PASS FAMILLE	60
Billard Club Senlisien	SPORT	800
Cercle des Nageurs de Senlis	SPORT	96 000
Cercle des Nageurs de Senlis	PASS FAMILLE	330
Etoile de Mer Senlisienne	SPORT	2 000
Union Sportive Municipale Senlisienne	SPORT	60 000
Union Sportive Municipale Senlisienne	PASS FAMILLE	1 830
Groupe Sportif Senlisien : Handball - Basket - judo - Athétisme - halthérophilie - Tennis de table -Full Contact -Volley Ball - Skate Board	SPORT	40 000
GSS - Handball	PASS FAMILLE	650
GSS - Basket Ball	PASS FAMILLE	460
GSS - Judo	PASS FAMILLE	800
GSS - Athlétisme	PASS FAMILLE	410
GSS - Gymnastique	PASS FAMILLE	1240
GSS - Tennis de Table	PASS FAMILLE	320
Tennis Club	PASS FAMILLE	120
Badminton Club Senlisien	SPORT	2 300
Sport vélocipédique Senlisien	SPORT	4 250
Cercle d'Echecs de Senlis	SPORT	900
Association pour l'étude de l'Aïkido	SPORT	1 800
Taekwondo	SPORT	1 500
Taekwondo	PASS FAMILLE	120
Bei Long Quan Kung Fu	SPORT	1 000
Bei Long Quan Kung Fu	PASS FAMILLE	320
Hockey Club de Senlis	SPORT	1 100
Shoto Karaté	PASS FAMILLE	120
Vélo Club de Senlis	SPORT	1 050

Association Rythmique de Senlis	PASS FAMILLE	460
Les Compagnons de la Nuit Minérale	SPORT	300
Association d'Union des Quartiers	SPORT	1 000
Association d'Union des Quartiers	PASS FAMILLE	280
L'Oiseau Lyre	CULTURE	1 300
Conservatoire César Franck	CULTURE	10 000
Conservatoire César Franck	Bourse musicale	1000
Société d'Histoire et d'Archéologie	CULTURE	1 475
Culture et Bibliothèque pour Tous	CULTURE	1 350
Ensemble Choral du Haubergier	CULTURE	1 500
Le Collegium de Senlis	CULTURE	1 500
Ecole de Musique de Senlis	CULTURE	8 000
Ecole de Musique de Senlis	PASS FAMILLE	250
Ecole de Musique de Senlis	Bourse musicale	500
Les Amis de la Musique Municipale	CULTURE	10 000
Orchestre de Chambre Français Albéric Magnard	CULTURE	1 000
Fondation Cziffra	CULTURE	12 000
Association Salle Jeanne d'Arc	CULTURE	48 000
Les Amis du Musée des Spahis	CULTURE	2 200
Les Artistes Indépendants (ADAIS)	CULTURE	1 000
Société des Amis du Musée de la Venerie	CULTURE	3 000
Office de Tourisme	CULTURE	187 500
Les Figurants de l'Histoire	LOISIRS	6 500
La Boite à Son et Image	LOISIRS	800
Les Amis des Orgues de Senlis	LOISIRS	1 200
La Petite Vadrouille	LOISIRS	1 200
La Compagnie Senlisienne du Patrimoine	LOISIRS	4 500
Les Amis de la Bibliothèque	LOISIRS	800
AVF Senlis	LOISIRS	1 000
Vivre à Villevert	LOISIRS	1 200
Club de Modélisme Naval Senlisien	LOISIRS	1 400
Aéro Club de Creil, Senlis, Chantilly	LOISIRS	400
Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	LOISIRS	250
Mars 60	LOISIRS	350
Mémoire Senlisienne	LOISIRS	350
Senlis Quilts	LOISIRS	155
Association des Usagers du Vélo, des véloroutes et Voies Vertes du Valois	LOISIRS	1 000
Association Parasol	LOISIRS	300
Club de Scrabble	LOISIRS	200
M'Laure Danse	LOISIRS	1 500
M'Laure Danse	PASS FAMILLE	200
Art Danse Loisirs	PASS FAMILLE	340
Agir Ensemble à Brichebay	LOISIRS	1 500
Association Joie de vivre à Bon-Secours	LOISIRS	1 200
Club d'Aéromodélisme Senlisien	LOISIRS	600
Club de Bridge de Senlis	LOISIRS	500

Comité de Jumelage de Senlis	LOISIRS	8 000
Les Guides et Scouts de France	LOISIRS	1 500
Association des Jardins Familiaux	LOISIRS	2 100
COS Personnel des Services Municipaux de Senlis	LOISIRS	23 800
A vous de Jouer	LOISIRS	1 000
La Cav' à Jeux	LOISIRS	200
Tous en scène	LOISIRS	1 200
Senlis Est Quartier Saint Vincent	LOISIRS	500
Tous en scène	PASS FAMILLE	70
La Vallière	LOISIRS	1 200
LES POTES AU FEU	LOISIRS	2 000
Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés	SOCIAL	500
UNAFAM Oise	SOCIAL	200
A.D.A.V.I.J.	SOCIAL	3 000
Club Le Bel'Age	SOCIAL	13 000
Senlis Automne	SOCIAL	500
Aide à Domicile	SOCIAL	40 000
Coordination Sanitaire et Sociale	SOCIAL	3 000
Croix Rouge Française	SOCIAL	1 800
Mouvement National Vie Libre	SOCIAL	250
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	SOCIAL	450
CORSAF	SOCIAL	4 500
Association d'enquête et de Médiation	SOCIAL	900
Petit Plus Hôpital	SOCIAL	500
L'Ecole à l'Hôpital	SOCIAL	500
Secours Catholique Senlisien	SOCIAL	300
Association Olivier +	SOCIAL	300
Distraction des Malades	SOCIAL	500
Association Alpha Creil	SOCIAL	270
Les Handicapés Physiques de Senlis et ses environs	SOCIAL	2000
Société d'Entraide de la Légion d'Honneur	SOCIAL	100
Association des Paralysés de France - Délégation Oise	SOCIAL	500
ASDAPA (Ass. Des services pour l'aide à Domicile et aux Personnes Agées du département de l'Oise	SOCIAL	500
Association des Fils des Morts pour la France	PATRIOTIQUE	500
Union Nationale des Combattants	PATRIOTIQUE	500
Comité du Souvenir Français	PATRIOTIQUE	120
Délégation DDEN	SCOLAIRE	100
Association Commerce International du Lycée H. Capet	SCOLAIRE	800
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	SCOLAIRE	400
Lycée Saint Vincent - Groupe "petits princes"	SCOLAIRE	1 000

SUBVENTIONS AUX ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES - ANNEE 2011

Madame SIBILLE expose :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la famille, la Ville subventionne diverses classes organisées par les associations, oeuvres, groupements locaux, ou coopératives scolaires au bénéfice des enfants senlisiens scolarisés à Senlis.

Ces participations sont fixées forfaitairement selon le nombre d'enfants hébergés et le nombre de journées réalisées. Le tarif est déterminé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de fixer les tarifs suivants pour l'année 2011 :

NATURE	PARTICIPATION PAR ENFANT SENLISIEN	PERIODICITE	DUREE MAXIMUM	IMPUTATION
Classes de neige	15,81 €	jour	25 jours	65 6574 255
Classes de découverte	10,56 €	jour	25 jours	65 6574 255
	SENLISIEN et EXTERIEUR			
Voyages scolaires (maternelles et primaires)	1,55 €			65 6574 211/212
Arbre de Noël (maternelle)	9,30 €	annuelle		65 6574 211
Arbre de Noël (primaire)	4,09 €			65 6574 212

- a autorisé le Maire à mandater ces subventions aux associations, coopératives,
- a autorisé le Maire à mandater, le cas échéant, un acompte fixé à 90 % du montant de la participation de la Ville de cette année ou, à défaut, de l'année précédente, afin d'éviter aux associations concernées des difficultés financières. Le solde est réglé sur présentation d'un état nominatif des élèves bénéficiaires.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif de l'exercice 2011.

SUBVENTIONS AUX CAMPS ET COLONIES - ANNEE 2011

Madame SIBILLE expose :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la famille, la Ville accorde chaque année une participation financière aux associations, œuvres et groupements locaux qui organisent des activités et séjours en camps et colonies de vacances pour les enfants senlisiens.

Ces participations sont fixées forfaitairement selon le nombre d'enfants hébergés et en fonction du nombre de journées accomplies. Le tarif est déterminé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de fixer le taux suivant pour l'année 2011 :

NATURE	PARTICIPATION PAR ENFANT SENLISIEN (*)	PERIODICITE	DUREE MAXIMUM	IMPUTATION
camps et colonies	1,59 €	jour	30 jours	65 6574 423

(*) de moins de 16 ans

- a autorisé le Maire à mandater ces subventions aux associations, oeuvres ou groupements,
- a autorisé le Maire à mandater, le cas échéant, un acompte fixé à 90 % du montant de la participation de la Ville de cette année ou, à défaut, de l'année précédente afin d'éviter aux associations intéressées d'éventuelles difficultés financières. Le solde est réglé sur présentation d'un état nominatif des enfants bénéficiaires.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif de l'exercice 2011.

CENTRES DE LOISIRS, VACANCES SCOLAIRES - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION JOURNALIERE

Madame SIBILLE expose :

Le paiement des parents pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires est géré à l'aide d'une régie de recettes. Cette régie a été créée en 2009 quand l'accueil de loisirs est devenu municipal.

Tous les autres services périscolaires sont gérés en facturation différée via la Trésorerie Municipale. Les parents reçoivent leurs factures le mois suivant et payent directement à la Trésorerie.

La lourdeur de la gestion de cette régie de recettes (manipulation de fortes sommes d'argent liquide) et la diversification des équipes de direction des accueils de loisirs suggère de procéder à une facturation identique à celle des autres services périscolaires.

Pour pouvoir informatiser le système, il convient de mettre en place une tarification à la journée, étant précisé que les inscriptions des enfants devront toujours s'opérer pour la semaine complète, conformément au règlement du centre.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de mettre en place la tarification à la journée suivante :

	enfants avec repas	enfants sans repas
Quotient 1	5,36 €	4,05 €
Quotient 2	7,24 €	5,50 €
Quotient 3	10,64 €	8,03 €
Quotient 4	14,41 €	10,79 €
Extérieur	16,22 €	12,50 €

- et a autorisé le Maire à procéder chaque année, le cas échéant, à la revalorisation annuelle de cette tarification.

CAMPAGNE « LES BONS PLANS DE L'ETE » - CREATION D'UN TARIF PROMOTIONNEL D'ENTREE AU MUSEE DE LA VENERIE

Madame GORSE-CAILLOU expose :

Oise Tourisme, agence de développement et de réservation touristique du Conseil Général de l'Oise (ex-Comité Départemental du Tourisme), mènera pour l'été 2011 une campagne de promotion de la destination touristique « Oise » qui se traduit par des avantages (coupons de réductions) auprès des différents partenaires culturels et touristiques pour le touriste en visite dans notre territoire.

Ces avantages seront mentionnés dans :

- Un guide d'une dizaine de pages diffusé dans les offices de tourisme, maisons du conseil général, hébergements,,
- Un site web spécifique
- Des communiqués de presse réguliers dans la presse locale,
- Des affiches distribuées dans les commerces.

Cette communication est prise en charge par Oise Tourisme.

La Ville de Senlis pourrait proposer, pour entrer dans ce dispositif promotionnel, la promotion suivante : une entrée au musée de la Vénérie achetée (2 €) = une entrée offerte.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de mettre en place cette promotion, à savoir une entrée au musée de la Vénérie achetée (2 €) = une entrée offerte, dans le cadre spécifique de l'opération « Les Bons Plans de l'été » et pendant la durée de celle-ci.

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL

Madame le Maire expose :

Par délibération en date du 14 Décembre 2009, le Conseil Municipal avait accordé Monsieur Michel RICORDEAU, Trésorier Municipal de Senlis, une indemnité de conseil conformément aux dispositions prévues par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Trésoriers Municipaux des collectivités locales.

L'indemnité est assise sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois derniers exercices. La décision d'attribution de cette indemnité doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal qui désigne le comptable bénéficiaire.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a renouvelé cette indemnité à Monsieur Michel RICORDEAU, Trésorier Municipal de Senlis pour la durée de sa gestion,
- a accordé l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an à Monsieur Michel RICORDEAU, Trésorier Municipal de Senlis pour la durée de sa gestion.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - MODIFICATION

Madame le Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24 fixant les règles d'attribution des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire, aux Adjointes au Maire et aux Conseillers municipaux,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 février 2011 fixant les indemnités des élus,

CONSIDERANT qu'il est possible d'attribuer une indemnité à un conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe globale,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. DEROODE),

- a retenu le taux suivant pour :
 - Monsieur Jean-Louis DEROODE, conseiller municipal délégué : 11,25%
- a décidé du versement des indemnités aux élus à partir de la date à laquelle les arrêtés de délégation de fonctions pris par le maire en vertu de l'article L2122-18 du CGCT, auront un caractère exécutoire,
- a décidé de revaloriser les indemnités à chaque variation de l'indice brut 1015 qui est publié au Journal Officiel.

TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF LES INDEMNITES DES ELUS - Article L 2123-20-1 du CGCT

Les taux des indemnités des élus sont donc les suivants :

- Délibération du 17 février 2011 :	
Mme Pascale LOISELEUR, maire	60%
M. Bruno SIX, adjoint au maire	30%
Mme PRUVOST-BITAR, adjointe au maire	30%
M. Davis SMITH, adjoint au maire	30%
Mme Marie-Christine ROBERT, adjointe au maire	30%
M. Denis LHOYER, adjoint au maire	30%
Mme Isabelle GORSE-CAILLOU, adjointe au maire	30%
M. Hervé COUDIERE, adjoint au maire	30%
Mme Elisabeth SIBILLE, adjointe au maire	30%
Mme Marie PRIN, adjointe au maire	30%
M. Maurice CLERGOT, conseiller municipal délégué	11,25%
Mme Annie BAZIREAU, conseillère municipale déléguée	11,25%
M. Henri DUTRAY, conseiller municipal délégué	11,25%
- Délibération du 28 avril 2011 :	
M. Jean-Louis DEROODE, conseiller municipal délégué	11,25%

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur SIX expose :

CONSIDERANT que depuis février 2009, un nouvel organigramme des services a été mis en place,

CONSIDERANT qu'en 2008 et surtout 2009, il a été procédé à un recrutement important d'agents communaux,

CONSIDERANT que la Chambre Régionale des Comptes, dans son avis n° 2010-0052/612 relatif à l'établissement du budget primitif de la Ville de SENLIS pour l'année 2010, proposait de « limiter l'évolution des dépenses de personnel de 5% par rapport aux dépenses réalisées en 2009... », notant par là la forte évolution des frais de personnel,

CONSIDERANT l'avis du comité technique paritaire sur nouvel organigramme des services qui lui a été présenté dans sa séance du 22 avril 2011, suite à une réorganisation des services en directions fonctionnelles,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un emploi de directeur des services techniques, de supprimer certains postes principalement à la direction de cabinet du maire et de déclasser le logement de fonction de l'appariteur de la mairie afin de reprendre les locaux pour répondre aux besoins des services,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que le conseil municipal se prononce pour toute modification du tableau des effectifs du personnel communal, que ce soit pour une création, suppression ou transformation de postes, ainsi que sur les logements de fonction pour nécessité absolue de service,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (1 abstention : Mme LOPEZ – 6 contre : M. BROUST - Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS),

- a décidé de créer, supprimer ou transformer les emplois suivants :

création	
1 emploi fonctionnel de directeur des services techniques à temps complet	(IB 450 – IB 901)
suppression	
1 attaché territorial au service communication à temps complet à compter du 1 ^{er} septembre 2011 (délibération du 7 avril 2008)	(IB 349 – IB 658)
1 attaché territorial à temps complet – responsable démocratie participative et proximité (délibération du 30 novembre 2009 – normalement contrôleur de gestion)	(IB 347 – IB 479)
1 médiateur de CLSPD – grade de rédacteur chef à temps complet (délibération du 30 novembre 2009)	(IB 425 – IB 612)
1 rédacteur territorial à temps complet - responsable des relations publiques et cérémonies à compter du 1 ^{er} juillet 2011 (Délibération 13 décembre 1999 – normalement poste de rédacteur vacant pour le service des Ressources Humaines)	(IB 347 – IB 479)

- a décidé de supprimer le poste de gardien de la mairie et de déclasser le logement de fonction qui y est attaché. Il s'agit d'un logement de type T4, appartement sis 1 place Henri IV, comprenant : 1 entrée, 1 séjour, 3 chambres, 1 cuisine, 1 salle de bain et 1 toilette. (Délibération du 28 septembre 2009).

SUBVENTION AUX MUTUELLES DES AGENTS COMMUNAUX

Madame PRUVOST-BITAR expose :

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel communal, le Conseil Municipal avait adopté le principe d'accorder aux mutuelles des agents communaux une participation financière afin de réduire le montant des cotisations dues par les agents.

Cette subvention est plafonnée à 25 % des cotisations versées par les agents.

Il faut chaque année reconduire cette subvention.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. BROUST et M. CANTER (qui n'ont pas pris part au vote) - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS),

- a accordé à la Mutuelle des Agents Territoriaux de l'Oise (MOAT) sise à Beauvais une subvention de 22.000 euros dans la limite de 25 % des cotisations versées par les agents pour l'année 2011,
- a accordé à la Caisse Chirurgicale et Médicale de l'Oise (CCMO) sise à Beauvais une subvention de 26.000 euros dans la limite de 25 % des cotisations versées par les agents pour l'année 2011.

APPEL D'OFFRES RESTREINT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX

Madame PRUVOST-BITAR expose :

Le marché à bons de commande passé pour la dotation vestimentaire du personnel communal arrive à expiration au mois d'octobre 2011. Il y a lieu par conséquent, de prévoir dès à présent, le lancement d'un nouvel appel d'offres.

Les candidats auront à répondre sur la base d'un bordereau des prix unitaires par article, ainsi qu'en présentant un taux de remise sur leurs catalogues de fournitures.

La prestation est allotie, elle porte sur 7 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés à lots séparés :

Lot 1 : Police municipale

Lot 2 : Vêtements techniques

Lot 3 : Tenues des offices et du personnel d'entretien

Lot 4 : Tenues de représentation

Lot 5 : Location tenues des offices

Lot 6 : Tenues de sport

Lot 7 : Equipements de protection individuelle

Le marché sera conclu pour une durée d'un an et sera susceptible d'être renouvelé sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans. Il sera conclu sous la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés public et sera dévolu après appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 57 à 59 de ce même code.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS),

- a autorisé le Maire à lancer l'appel d'offres restreint pour la fourniture et livraison de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle destinés aux services municipaux,
- a autorisé le Maire à signer les marchés à intervenir avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres.

INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR DU PARKING DE LA RUE DES BORDEAUX

Monsieur de FOMBELLE expose :

La Ville de Senlis a lancé depuis 2007 une vaste réflexion sur l'organisation de ses déplacements. Celle-ci a notamment permis de lancer une réflexion sur l'accessibilité du centre ville ancien, compte tenu de la singularité de son domaine public très contraint et d'un patrimoine urbain et architectural préservé dans le secteur sauvegardé.

La question du partage de la voirie avec les autres modes de déplacements (transports en commun, piétons, cyclistes), du développement économique et touristique, renvoient toutes à la problématique de la place de la voiture, et par conséquent à proposer des solutions satisfaisantes en matière de stationnement.

Pour libérer l'hyper centre de son engorgement routier, faciliter les accès et ne pas trop éloigner les espaces de stationnement des pôles attractifs (commerces, activités touristiques, administrations), une des hypothèses d'étude consiste à étendre et aménager différemment l'actuel parking public de la rue des Bordeaux. La Ville y est déjà propriétaire d'une parcelle non contiguë. Une acquisition de parcelles actuellement privées permettrait d'assurer une maîtrise foncière pertinente et de lier la réalisation d'un parking à un aménagement paysager de qualité, destiné à offrir des espaces verts d'agrément dans le secteur sauvegardé. La faisabilité de l'équipement doit être affinée sur les plans règlementaire et économique.

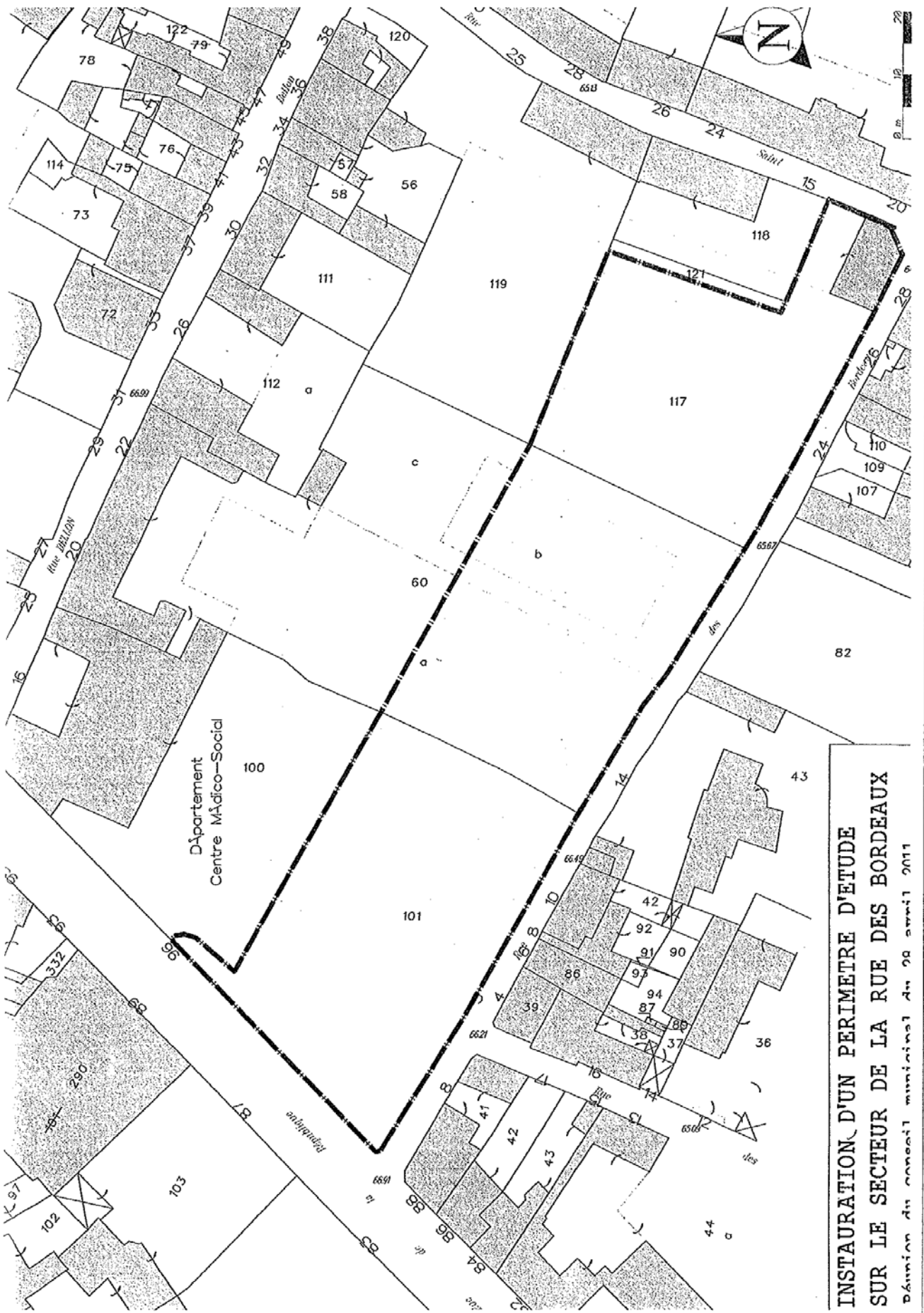
Afin d'une part, de ne pas compromettre la faisabilité du projet en prenant notamment les mesures conservatoires en attente d'élaboration des règles d'urbanisme adaptées à l'opération et, d'autre part, ne pas rendre plus onéreuse la

réalisation des infrastructures indispensables, il s'avère nécessaire d'instituer un périmètre d'étude conformément aux dispositions de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme.

La mise en place d'un tel périmètre permet d'opposer si nécessaire un sursis à statuer à toute demande d'autorisation d'urbanisme sur les terrains concernés. La durée de ce périmètre est de dix ans, le sursis à statuer est de deux ans.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. BROUST – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI par le pouvoir donné à Mme BEAUVAIS),

- a décidé d'instaurer un périmètre d'étude sur le secteur de la rue des Bordeaux dans la continuité des terrains propriétés de la Ville, selon le plan ci-annexé ;
- a autorisé le Maire à opposer le sursis à statuer à toute demande pouvant à terme entraver une approche globale et maîtrisée de projets ;
- a autorisé la mise en oeuvre des mesures de publicité (insertion dans deux journaux) prévues par le Code de l'Urbanisme.



ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE SERVICE URBAIN DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur COUDIERE expose :

La commune de Senlis a passé un marché de transports publics collectifs de voyageurs avec la société KEOLIS, à propos duquel le principe d'un avenant a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2011, afin de le prolonger jusqu'au 31 mars 2012. Parallèlement, a été lancée l'étude de restructuration du Transport urbain Senlisien, dont les conclusions seront connues à la fin du premier semestre 2011, afin de permettre à la commune de Senlis de mettre à profit ce futur renouvellement de marché pour proposer aux senlisiens un transport collectif rationnel pour les usagers et la collectivité, support d'un développement urbain, social et économique durable.

Afin de préparer au mieux cette consultation, il est nécessaire de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui aura pour mission de conseiller les services de la ville sur les aspects liés à la définition et à l'exploitation du réseau de transport public (aspects techniques, commerciaux, financiers et juridiques) avant le lancement de la procédure, notamment dans la rédaction des différentes pièces du marché de transport. Une première estimation de cette assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 10.000 euros TTC.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le Maire à solliciter du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible.

La séance a été levée à 02h30.